

# Assurance Change Négociation

## ► Quel objectif ?

Neutraliser le risque de change lié à la remise d'une offre en devise à un acheteur étranger.

## ► Quels bénéficiaires ?

Les entreprises françaises ayant une concurrence avérée sur des opérations d'exportation ponctuelles (hors opérations de négoce international).

## ► Quelles devises garanties ?

Dollar US, Dollar canadien, Yen, Livre sterling, Franc suisse, Couronne danoise, Couronne suédoise, Couronne norvégienne, Dollar de Singapour, Dollar de Hong Kong.

### Au cas par cas :

Dollar australien, Rand Sud Africain, Zloty polonais, Forint hongrois, Couronne tchèque.

(Autres devises convertibles : examen sur demande)

## ► Quelles opérations ?

- en Dollar US : montants jusqu'à 120 M€
- Yen ou Livre sterling : montants jusqu'à 60 M€
- autres devises : au cas par cas

## ► À quelles conditions ?

- Cours à terme garanti : déterminé en fonction,
  - du cours au comptant de la devise au jour de la fixation du cours garanti,
  - de la durée nécessaire pour la négociation et l'obtention de l'entrée en vigueur du contrat (« durée de validité » : 3 à 24 mois au choix),
  - et de l'échéancier contractuel prévisionnel de paiement.
- Couverture de 100% de la perte de change constatée aux échéances de paiement, par rapport au cours à terme garanti.





## ► À quel coût ?

Prime en fonction de la devise garantie et de la durée de négociation.

- Prime « engagement » facturée dès la fixation du cours garanti et remboursable partiellement en cas d'échec des négociations.
- Prime « conclusion » payable uniquement si le contrat commercial est signé.

## ► Comment s'assurer ?

- Avant la date souhaitée pour la fixation du cours garanti, l'exportateur transmet une demande de garantie et les éléments nécessaires à son étude (fax ou e-mail).
- Après examen, la garantie est matérialisée par une notification d'agrément qui définit les conditions de garantie applicables (dans le cadre d'une police d'abonnement préalablement signée par l'exportateur).
- La garantie est irrévocable dès la fixation du cours garanti.

### Contactez-nous

Direction des Garanties Publiques  
92065 Paris La Défense Cedex

Béatrice Langella

Corinne Martinez

Tel : (00.33)1.49.02.11.38

Tel : (00.33)1.49.02.11.14

Fax : (00.33)1.49.02.27.46

Fax : (00.33)1.49.02.27.46

E-mail : [change@coface.com](mailto:change@coface.com)

Cf. Site web : [www.coface.fr](http://www.coface.fr) / Garanties Publiques / Assurance Change